

## ÉDUCATION INCLUSIVE : COOPÉRER POUR SCOLARISER

Colloque international – Nîmes, 6 & 7 juin 2018

### Appel à communications

En France, la loi du 5 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré le droit à la scolarisation de tous les enfants en situation de handicap. En 2013 le principe de l'école inclusive a été inscrit dans le Code de l'éducation. Pour réaliser cette ambition, le système scolaire a défini des procédures, inventé des dispositifs, aménagé des parcours dans le but de rendre effectif ce droit à l'école.

Mais, pour que cette demande réponde réellement aux besoins et aux attentes des élèves et de leurs familles, le système éducatif doit s'ouvrir à des formes de partenariat et de coopération multiples et encore largement à construire. Coordination interinstitutionnelle entre les différents ministères et organismes nationaux concernés ; concertation territoriale entre les décideurs au niveau des régions, des académies et des départements ; coopération effective des acteurs professionnels intervenant à divers titres dans les projets individuels des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap et/ou présentant des besoins éducatifs particuliers.

Cette vision collaborative, de même que la façon de la mettre en œuvre nécessite une formation initiale et continue des différents professionnels concernés : acteurs de l'école, du champ social, médico-social et sanitaire, agents des collectivités territoriales, personnels des MDPH, responsables d'associations, etc. Tous, ensemble, ont la responsabilité de construire des modalités de concertation et des réponses qui soient à la fois respectueuses des droits et des personnes et inscrites dans des dynamiques de coéducation.

Depuis 2015, en réponse à un appel d'offre de la CNSA, de l'Unifaf, du CNFPT et de la DGESCO, des sessions de « Formation conjointe des personnels Éducation nationale/ESMS/MDPH/ARS concourant à la scolarisation des élèves en situation de handicap » ont été organisées dans toutes les académies et dans tous les départements de France, par un consortium constitué de l'INS HEA, de l'université de Clermont-Auvergne, de l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne et de trois grands réseaux associatifs : la fédération Trisomie 21 France, l'APF et la fédération des APAJH.

Ces deux journées de réflexion et de prospective sont destinées à tirer les premiers enseignements de ces formations conjointes. Elles offriront également l'occasion de réfléchir aux enjeux, aux perspectives et aux formes de coopération entre professionnels, de penser les conditions d'association des familles à la définition et au suivi des parcours de scolarisation. Les travaux sont ouverts aux contributions de chercheurs français et étrangers de toutes disciplines, de professionnels de tous les secteurs concernés, de représentants d'associations, de parents d'élèves et d'auto-représentants.

Cet appel à communications est donc très largement ouvert à ces différentes catégories d'intervenants ainsi qu'à une grande diversité de formes : conférences, tables rondes, ateliers, témoignages, posters, vidéos, etc.

Les propositions de communication seront transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : [coopscol@inshea.fr](mailto:coopscol@inshea.fr), au moyen du formulaire ci-joint.

Les réponses sont attendues pour le **15 mars 2018**, délai de rigueur.

## COMITÉ DE SÉLECTION

1	Bénédicte	Kail	APF
2	Karine	Tirel	CNFPT
3	Jean-Michel	Lamiaux	CNSA
4	Alain	Bouhours	Education Nationale
5	Juliette	Da Costa	DGESCO
6	Edwige	Chauveau	Fédération APAJH
7	Jean-Louis	Leduc	Fédération APAJH
8	Jean-Marc	Glénat	IFME
9	Hervé	Mesure	IFME
10	Murielle	Mauguin	INS HEA
11	Marc	Blin	INS HEA
12	Franck	Sahaguian	INS HEA
13	Robert	Voyazopoulos	INS HEA
14	José	Puig	INS HEA
15	Florence	Labrell	INS HEA – Grhapes
16	Hervé	Morandea	IRTS Île-de-France
17	Jean-Paul	Champeaux	Trisomie 21 France
18	Audrey	Serre	Trisomie 21 France
19	Serge	Thomazet	UCA - ACTé
20	Corinne	Mérini	UCA - ACTé
21	Eugénie	Andrieu	Unifaf
22	Marie	Bauer	Unifaf

ÉDUCATION INCLUSIVE : COOPÉRER POUR SCOLARISER

Colloque international – Nîmes, 6 & 7 juin 2018

Proposition de communication

**Nom et prénom du ou des auteurs :**

Institution de rattachement et fonction exercée :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

Titre de la communication :

**Résumé** (maximum : 2500 signes espaces compris)

Bibliographie succincte (facultatif) :

Forme proposée (communication orale, atelier, poster, table ronde, etc.) :

Langue de communication : français  anglais

Cette proposition est à transmettre avant le 15 mars 2018, délai de rigueur par courrier électronique à cette adresse : [coopscol@inshea.fr](mailto:coopscol@inshea.fr)